

Dans quelques heures, ce seront les vacances, première pause bienvenue dans une année qui a encore démarré sous le signe des contraintes sanitaires. Celles-ci se sont allégées et, pour continuer sur cette lancée, nous reviendrons cette semaine sur des événements positifs de l'actualité de notre profession.

Rendez-vous de carrière : de premières appréciations modifiées

Les premiers retours des recours gracieux que le SNE a accompagnés contre les appréciations finales des rendez-vous de carrière sont arrivés cette semaine. Nous avons eu le plaisir de constater qu'ils sont positifs. Les avis rendus sur les collègues concernés ont été améliorés. C'est une satisfaction.

Contester un avis de rendez-vous de carrière peut donc bien s'avérer fructueux. Le SNE va évidemment poursuivre son action et accompagner les collègues qui souhaitent poursuivre la procédure devant la CAPD. Notre syndicat espère que la suite des opérations s'avérera aussi fructueuse que le début.

Cette semaine marque le triste anniversaire de la mort de Samuel Paty. La vague d'indignation qu'avait soulevé ce crime abominable est aujourd'hui tristement retombée. Notre société est retournée à une léthargie dont le confort n'est qu'illusoire.

Un douloureux anniversaire

Pour le SNE, **revenir sur cet événement précis dans toutes les classes est probablement compliqué**, surtout chez les plus jeunes qui n'ont aucun souvenir de ce drame.

Notre syndicat estime néanmoins qu'**il est indispensable de travailler sur la notion de laïcité dans notre pays avec tous nos élèves**, une démarche du quotidien dans certaines écoles. Il appartient aux enseignants de montrer à leurs élèves ce que la laïcité implique pour tous, d'insister avec les plus grands sur ce que ce devoir du service public offre de garantie de Liberté, d'Égalité et de Fraternité pour tous.

L'École de la République ne pourra pas régler à elle seule la situation que l'assassinat de notre collègue a pointée du doigt, mais elle doit prendre sa part à un effort qui devra être national et soutenu pour pouvoir porter des fruits pérennes.

Quand la hiérarchie ne protège pas

Suite à notre article de la semaine dernière, plusieurs collègues nous ont fait part de leurs expériences douloureuses et des réactions frileuses de leurs IEN.

Ainsi, une collègue a, après une agression par un élève qui a entraîné 3 jours d'ITT et 15 jours d'arrêt, eu pour tout retour de son IEN : "Si cet enfant est à nouveau incontrôlable, appelez les urgences". Un événement qui surviendra deux semaines à peine après. De quoi ressentir un sentiment de démission de l'institution.

Pour le SNE, c'est typiquement ce positionnement d'IEN qui abandonnent les enseignants à leur sort contre lequel il faut s'élever. Dans une administration qui fonctionne et prend soin de ses agents, ce type d'action ne devrait pas exister.

Nous ne manquons pas de pointer dysfonctionnements, difficultés et bizarreries qui parsèment le quotidien des enseignants du primaire. Nous souhaitons cette semaine mettre en lumière un cas qui illustre un état de fait : **notre hiérarchie sait aussi très bien faire son travail.**

Quand les IEN soutiennent les enseignants

Une des adhérentes SNE de notre académie vient de vivre une expérience difficile, que chacun peut être malheureusement amené à connaître. Elle intègre dans sa classe une élève à troubles du comportement. Cette élève, refusant de respecter une consigne, a violemment frappé son enseignante au visage.

Notre adhérente nous a appelé à l'aide. Elle a obtenu un soutien humain, mais aussi technique sur les démarches à entreprendre (avertir le directeur, remplir le RSST et "faits établissements", contacter l'IEN, faire une déclaration d'accident de service, déposer plainte). Notre équipe l'a appelée quotidiennement pour l'aider à traverser cette passe que nul enseignant ne devrait avoir à connaître.

Son IEN a été remarquable. Elle l'a appelée pour prendre de ses nouvelles et l'assurer de tout son soutien. Elles ont mis en place de concert un protocole de reprise de classe intégrant la gestion de l'élève. Un point régulier sur la situation a été prévu. Il a été entendu que, **si notre collègue ne peut psychologiquement plus faire face à la présence de l'élève, cette dernière sera scolarisée dans une autre classe ou un autre établissement.**

Cette situation montre que les IEN savent tenir leur place, prendre les enseignants en considération et les protéger quand on fait appel à eux. **Pour notre syndicat, les IEN ne sont pas des ennemis qui ne pensent qu'à poser problème, mais bien des appuis sur lesquels on peut, on devrait toujours dirait-on au SNE, pouvoir compter.**

L'équité de traitement entre ses employés est un des fondamentaux de la gestion des ressources humaines. Le statut général de la Fonction Publique est là pour la garantir. Le SNE a parfois à le rappeler au bon souvenir de notre administration.

Un mouvement sans barème :

Le ministère a présenté mardi **un projet de mouvement complémentaire qu'il entend créer pour gérer les futurs postes à profil dans le premier degré**. Ce mouvement serait national. Il permettrait à ceux aux participants qui obtiendraient un poste à profil dans un autre département que le leur d'obtenir automatiquement les arrêtés d'inéat et d'exéat nécessaires à leur déplacement.

Le SNE n'est pas hostile par principe aux postes à profil. Notre syndicat estime toutefois qu'il **est nécessaire d'encadrer suffisamment leur utilisation pour éviter toute dérive**.

Or, ce premier projet ne donnait pas de liste finie de postes ou de types de postes concernés. Le choix entre les candidats serait effectué hors barème, mais ils seraient départagés selon les priorités légales. **Le SNE a relevé une série d'autres éléments qui nous posent question et l'a soumise au ministère**. Une prochaine réunion doit permettre d'affiner le dispositif dont la première mise en application est actuellement prévue pour le mouvement 2022. Notre syndicat sera vigilant à ce que les droits de chacun soient respectés.

Rendez-vous de carrière :

Les premiers recours contre les avis finaux ont été intentés. Si l'avis qui a été rendu sur vous vous semble incohérent, contestez-le, surtout si vous êtes au 9ème échelon. La rapidité de votre accès à la hors classe en dépend. **Cliquez ici** pour obtenir l'aide du SNE dans votre démarche.

Réunion d'informations syndicales :

Le temps passé en réunion d'informations syndicales est toujours déductible de votre temps de formation, même si rien n'apparaît sur GAIA à ce sujet. Pour faire valoir ce droit, une fois votre réunion suivie, le NSE vous adresse une attestation de participation. Vous n'avez plus qu'à la relayer à votre IEN. Les heures sont alors prises en compte sur votre temps de formation et vous n'avez plus à suivre tous les modules prévus en début d'année sur GAIA. Comme vous pouvez décider de suivre une réunion, même en fin d'année, cela vous octroie une petite flexibilité sur vos horaires de formation.

Le SNE remercie tous les collègues qui se sont inscrits à notre réunion du 5 octobre. Les contingences d'une visio confortable font que nous ne pouvons malheureusement plus accepter de nouvelle inscription pour cette date. **Nous vous proposerons une nouvelle réunion après les vacances** puis d'autres tout au long de l'année.